



<http://electrosensible.canalblog.com>

Tous les candidats à l'élection présidentielle FRANCE

Lettre Ouverte

à tous les candidats à l'élection présidentielle de 2007

Le 22 février 2007

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes engagé(e) pour les élections présidentielles de 2007 avec pour souci l'avenir de la France.

Selon votre tendance, vos axes prioritaires divergent mais il est cependant un domaine qu'aucun postulant à la présidence ne peut se permettre de négliger : il s'agit de la SANTE PUBLIQUE.

Vous n'êtes pas sans savoir que le développement de la technologie des ondes a fait émerger un système de communication de plus en plus rapide, qui se traduit par une manne économique immense. Seulement, l'expansion exponentielle du marché de cette technologie s'est corrélée à une augmentation importante des pathologies humaines démontrées par des médecins généralistes comme liées significativement à la présence croissante de ces ondes : troubles du sommeil, maux de tête divers, acouphènes, état inflammatoire permanent, troubles cutanés et prémices de cancer en augmentation [cf l'Appel de Fribourg en 2002, l'appel de Bramberg en 2004 (Allemagne), l'inquiétude de l'Irish Doctors Environmental Association en 2004]. De plus, cette technologie a fait émerger une maladie totalement ignorée en France bien que reconnue par l'OMS et quelques pays européens où des thérapies sont pratiquées (Suède, Grande Bretagne, Allemagne, Russie), à savoir l'**EHS** (Electro Hyper Sensibility), encore dénommée **Electrosensibilité** ou **Syndrome des micro ondes**.

Un grand débat scientifique s'est mis en place depuis une quinzaine d'années et des milliers d'études en laboratoire ont révélé leurs résultats. Certaines présentent des conclusions allant vers l'innocuité de cette technologie, d'autres plus nombreuses et moins diffusées, démontrent le côté délétère et dangereux (1). La communauté scientifique est –paraît-il- divisée. Des études européennes, comme le projet REFLEX, révèlent des résultats alarmants quant à l'action des micro ondes sur le génome, d'autres comme l'étude INTERPHONE tardent à rendre publique tous les résultats (prévus initialement pour 2005). Des collaborations entre des scientifiques occupant des postes qui exigent une neutralité (OMS ou ICNIRP) et des industriels de la téléphonie mobile sont mises à jour par les associations.

On se trouve donc dans le flou le plus complet quant à la crédibilité des communications publiques.

Pourtant, un élément se révèle indiscutable : le vécu des personnes sur le terrain. De plus en plus de personnes constatent des similitudes dans la dégradation de leur état de santé et font le lien avec la mise en place des antennes relais ou de la technologie du « sans fil ». Or, les organismes de santé, dont le Ministère de la Santé et l'OMS, se refusent, à ce jour, à faire des études épidémiologiques et à prendre en considération les plaintes et les constats de dégradation de santé sur le terrain.

On parle de plus en plus des problèmes des antennes relais, et les gens se mobilisent de jour en jour, pourtant les pathologies qui y sont inhérentes, notamment l'Electrosensibilité, sont passées sous silence ou seulement évoquées sans qu'aucune décision ou action ne soit envisagée à leur égard.

Aucune réglementation sérieuse à ce jour n'existe afin de protéger la santé des utilisateurs mais aussi des non-utilisateurs (les rapports ZMIROU -2001-, ceux de l'AFSSE -2003- et certains rapports européens étant obsolètes face aux derniers résultats scientifiques) alors qu'une réglementation existe pour éviter les interférences et les dysfonctionnements entre matériels électroniques (2).

Deux tentatives de propositions de loi ont été réalisées à l'Assemblée Nationale en 2005 et en 2006 (proposition de loi n°2491 et n° 3263) par des députés ayant compris l'enjeu sanitaire de cette invasion économique. Bien qu'insuffisantes dans les mesures proposées, elles ont le mérite d'exister pour faire un premier pas. Malheureusement, faute de mobilisation des députés, la première est tombée aux oubliettes et la seconde est en point d'interrogation actuellement.

Une nouvelle proposition de loi (n° 3576) vient d'être déposée le 16 janvier 2007 et pour la première fois fait état de l'EHS : « Cette maladie, très rare, est reconnue par l'OMS, la Suède et la Grande Bretagne, mais ne l'est pas en France, [...] ».

En tant qu'électrosensible, je désirerais vous interpeller sur ce sujet, qui deviendra malheureusement une thématique récurrente pour le monde médical dans les années à venir puisqu'une prospective (3) démontre que vers les années 2017, 50% de la population mondiale sera touchée par l'EHS si les doses d'irradiation restent les mêmes.

J'aimerais par conséquent connaître votre position sur ce sujet ainsi que les éventuelles propositions que vous auriez à faire.

1/ Vous engagez-vous à dire la vérité sur le caractère nocif de la technologie des ondes, malgré la pression des opérateurs et des industriels de ce domaine **et à reconnaître l'existence de pathologies dites « environnementales », dont l'EHS₂** qui sont la conséquence de l'augmentation constante du degré d'irradiation dans l'environnement ?

2/ Vous engagez-vous à faire reconnaître au niveau national et européen, la maladie d'Electrosensibilité (ou E.H.S) ? De même, seriez-vous prêt(e) à la création de **la prise en charge de cette maladie** ainsi qu'à faire **développer des crédits pour les recherches thérapeutiques dans ce domaine ?**

3/ Vous engagez-vous à mettre en place, dans le cursus universitaire médical, une formation obligatoire et complète sur les maladies environnementales et leurs causes (un certificat de médecine approchant existant au seul CHU de Reims), pour tous les étudiants, tous les médecins généralistes en exercice et certains spécialistes particulièrement concernés comme les neurologues, les cardiologues et les rhumatologues.

4/ Vous engagez – vous à soutenir les associations dans leur démarche d'informations auprès du public et du monde médical ou à créer un organisme officiel ayant cette mission ?

5/ Vous engagez-vous à **légiférer et à faire voter rapidement le décret d'application d'une loi visant à réduire les émissions d'ondes à des niveaux biologiquement compatibles** et à empêcher les implantations anarchiques des antennes relais ?

6/ Enfin, vous engagez-vous à défendre au niveau européen et mondial des lois visant à limiter le développement de la technologie des ondes à un domaine qui garantit l'innocuité pour l'être humain ?

Ayant conscience de l'apport indéniable pour notre société de cette technologie, il serait illusoire de la nier ou de vouloir la détruire. Néanmoins, **il serait aussi criminel**, alors que tous les indices sur le terrain révèlent le côté délétère de cette technologie, **de laisser la population française (et à plus large échelle, mondiale) continuer à être des cobayes** alors que la technologie de communication permettant une innocuité existe et est au point. (4)

Vous aspirez à prendre les rennes de la France, vous aurez pour responsabilité de veiller à la santé de sa population. L'Electrosensibilité et toutes les maladies environnementales sont les pathologies inévitables de demain, au même titre que l'était le cancer au vingtième siècle. **C'est maintenant que les décisions doivent être prises afin de limiter la catastrophe sanitaire qui se prépare.**

Vous remerciant de l'attention portée à ce courrier et dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

J ■■■■ P ■■■■,
Electrosensible

(1) site www.001.be.cx (rubrique « sources », site Pubmed

(2) Directive européenne sur la compatibilité électromagnétique 89/339 transposée par décret 92-587 ; rapport 3431 de l'OPECST ; Directive européenne 2004/108 transposée par décret 2006-1278

(3) Ö. Hallberg, G. Oberfed, Electromagnetic Biology and Medicine, 25 :189-191- 2006

(4) Association Robin des Toits